



ADHESION SYNDIC NON PROFESSIONNEL

L'adhésion à l'ARC Sud-Ouest vous permet de bénéficier de :

- réponses particularisées à des questions juridiques, techniques et administratives relatives à la copropriété,
- informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes constituant le statut de la copropriété,
- accès aux prestations spécifiques à la copropriété sur devis (*voir notre plaquette*),
- réunions d'information sur les thèmes de la copropriété,
- accès au site ARC Sud-Ouest, au site ARC/UNARC, et au portail de l'adhérent,
- assurance RESPONSABILITÉ CIVILE pour les membres du conseil syndical et du syndic non-professionnel.

Vous êtes (cochez la case correspondante) :

Syndic non-professionnel (*ou futur*)

Président syndic (*syndicat coopératif*)

Copropriété :

Adresse :

Nombre de lots :

Prénom, nom :

Adresse :

Code postal, ville :

Téléphone(s) :

Email :@.....

La cotisation est fonction du nombre de lots principaux (*appartements, habitations, commerces*) qui composent la copropriété.

Pour une copropriété constituée :

Entre 2 et 9 lots la cotisation est de 160 €

A partir de 10 lots le calcul est le suivant :

120 € + (nombre de lots X 4,25 €)

dans la limite de 999 €

Options : Rédaction de la convocation à l'assemblée générale, assistance à la présentation des annexes comptables, préparation du procès-verbal.

Le montant de la cotisation est :
cotisation de base + 200 €

***pour plus d'information veuillez appeler
le 05 57 22 41 19***

Tarifs valables jusqu'au 30/11/2023

Décide d'adhérer à compter du :

Sans options *avec options*

L'adhésion est acquise pour une durée d'un an, elle se renouvellera par tacite reconduction après avoir reçu l'appel à cotisation, sauf résiliation de l'abonnement 30 jours avant l'échéance par courrier recommandé avec accusé réception.

Les frais d'adhésion à l'ARC Sud-Ouest sont des frais d'assistance technique, ils sont répartis entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.

A réception du bulletin que vous aurez renseigné, et du règlement de la cotisation, nous vous transmettrons la facture acquittée et votre numéro d'adhérent.

Votre signature :

A.R.C. Sud-Ouest

Association des Responsables de Copropriété du Sud-Ouest

Le siège

Immeuble le France Lot A 204 73 avenue du Château d'eau 33700 MERIGNAC

arc-so@arc-so.org

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 41186605600053

NOS ANTENNES

ARC Sud-Ouest Antenne Midi-Pyrénées

4 rue Daims 05 34 42 81 32
31300 TOULOUSE 06 33 38 01 31
toulouse@arc-so.org

ARC Sud-Ouest Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

Villa les Violettes
Impasse Odeau
64140 BILLERE 06 88 95 02 93
bearn@arc-so.org

ARC Sud-Ouest Antenne Côte Basque et Landes

Le Capitole
3 avenue Armand Toulet
64600 ANGLET 06 82 73 85 30
cotebasque@arc-so.org